



**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

**À toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de
la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 661-663,
rue Notre-Dame**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 1^{er} juin 2021 à 18h, par vidéoconférence, le conseil municipal se prononcera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble visé : 661-663, rue Notre-Dame | zone 125-Cb

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'un événement qui se tiendra les vendredis 25 juin 2021, 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2021, 6, 13, 20 et 27 août 2021 et 3, 10, 17 et 24 septembre 2021

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande d'usage conditionnel doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villest-tite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande d'usage conditionnel.

Donné à Saint-Tite, ce 17 mai 2021.

Me Julie Marchand,
Greffière